

Palmarès des Villes & Villages Fleuris d'Occitanie :

La Région et le CRT développent l'attractivité des communes

Organisée conjointement par la Région et le Comité Régional du Tourisme Occitanie, la cérémonie de remise des prix 2018 « Villes & Villages Fleuris » se déroulera pour la première fois à l'échelle de la nouvelle région Occitanie. Elle se tiendra au centre de congrès Diagora à Labège (Haute-Garonne), le 15 février à 15h00.

Lors de cette cérémonie, les **70 communes visitées et primées en 2018⁽¹⁾** seront distinguées tandis que **les 11 communes « 4 Fleurs⁽²⁾»** (la plus haute distinction du Label) seront mises à l'honneur, ainsi que **3 « Prix Jardiniers »** en reconnaissance d'un savoir-faire collectif des équipes techniques. Pour la première fois, un « **Prix Occitalité** » sera décerné afin de rendre hommage aux valeurs de la Destination Occitanie / Sud de France présentes dans le label : convivialité, hospitalité, préservation de la qualité de vie...

« La qualité de vie et l'attractivité des communes, notamment rurales, sont au cœur de notre engagement pour la prospérité des territoires. Avec les Villes & Villages Fleuris d'Occitanie, la Région valorise les initiatives des communes, dans le prolongement de son action pour la revitalisation et la dynamisation des centres-villes », précise **Carole DELGA**, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

« *Dans un contexte croissant de compétitivité des territoires, les communes labellisées « Villes et Villages Fleuris » se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique, résidentielle et économique. Cette valeur ajoutée constitue un élément fort qui motive les élus des collectivités à participer au processus de labellisation* », souligne **Virginie ROZIERE**, Présidente du CRT Occitanie.

Créé en 1959, le **label national « Villes & Villages Fleuris » fête cette année ses 60 ans**. Il récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. Le label garantit la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent. Son obtention repose sur le respect rigoureux d'une série de critères tels que la présentation du patrimoine végétal et du fleurissement ou bien les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité. En Occitanie, **244 communes sont d'ores et déjà labellisées** (de 1 à 4 fleurs).

Le CRT Occitanie accompagne les collectivités locales dans leur démarche de labellisation. Il anime également le jury régional, lequel assure la visite de l'ensemble des villes et villages fleuris selon un cycle triennal. Les communes primées en 2018 remettront donc leur titre en jeu en 2021.

Le 12 février 2019

Contacts Presse : Sophie PELLEGRIN-PONSOLE spp@crtoccitanie.fr
Patrick FONTANEL patrick.fontanel@crtoccitanie.fr

¹ **Liste des 70 communes primées en 2018** : Arnave, Bénac, Camon, Pamiers, Varilhes (Ariège) ; Bram, Palairac, Saint Martin le Viel, Termes (Aude) ; Bozouls, Broquies, Cransac-les-Thermes, Villeneuve d'Aveyron (Aveyron) ; Balma, Blagnac, Colomiers, Cugnax, Pibrac, Toulouse (Haute-Garonne) ; Marciac (Gers) ; Bédarieux, Béziers, Cambon-et-Salvergues, Caussiniojols, La Grande Motte, La Salvetat-sur-Agout, Le Cros, Lunel, Riols, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint Guilhem-le-Désert, Saint-Just (Hérault) ; Biars-sur-Cère, Gramat, Loubressac, Prayssac (Lot) ; Langogne, Les Salelles (Lozère) ; Bourréac, Loudenvielle, Luz-Saint-Sauveur, Omex, Séméac, Sère-en-Lavedan, Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ; Bages, Port-Vendres, Prats-de-Mollo-la-Preste, Sorède, Saint-Cyprien, Saint-André, Saint-Estève, Torreilles (Pyrénées Orientales) ; Lautrec, Le Vintrou, Soual (Tarn) ; Belvèze, Bressols, Castelsarrasin, Lafrançaise, Moissac, Montpezat-de-Quercy, Montalzat, Montbeton, Nègrepelisse, Réalville, Saint-Clair, Septfonds, Verdun-sur-Garonne, Villemade (Tarn-et-Garonne).

² **Liste des 11 communes labellisées 4 fleurs** : Alès et Nîmes (Gard), Auch, Blaziert, Lectoure et Ordan Larroque (Gers), Fraise-sur-Agout (Hérault), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Perpignan (Pyrénées Orientales), Albi (Tarn), Cayriech (Tarn-et-Garonne).



Comité Régional du Tourisme

tourisme-occitanie.com

SITE DE MONTPELLIER (SIÈGE)
CAPDEVILLE - LE MILLÉNAIRE 2 - 417, RUE SAMUEL MORSE - CS 79507 - 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL. : +33 (0)4 67 22 98 09 - E.MAIL : CONTACT@CRTOCCITANIE.FR - WEB : CRTLR.FR

SITE DE TOULOUSE
15 RUE RIVALS - CS 78543 - 31685 TOULOUSE CEDEX 6
TÉL. : +33 (0)5 61 13 55 55 - FAX : +33 (0)5 61 47 17 16 - E.MAIL : CONTACT@CRTOCCITANIE.FR

